

Repère n° 20

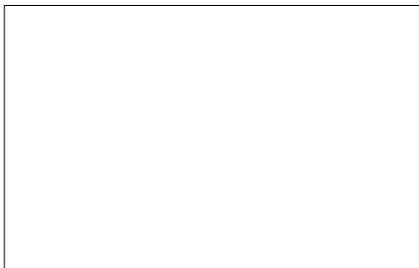
# Épargne éthique & Épargne solidaire



FEDERATION  
BANCAIRE  
FRANCAISE

novembre 2005

Ce mini-guide vous est offert



"Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de cette brochure est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française".

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901  
Représentant légal : Ariane Obolensky • Directeur de la publication : Ariane Obolensky - Directeur délégué de la publication : Valérie Ohannessian  
Rédacteur en chef : Philippe Caplet • Imprimeur : Concept graphique, ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis • Dépôt légal : décembre 2005 • ISSN en cours

Il est possible aujourd'hui d'orienter son épargne en fonction de ses convictions personnelles. On peut ainsi faire en sorte que les fonds ne soient investis que dans des entreprises obéissant à des règles précises (épargne éthique). On peut aussi choisir de partager une partie des profits avec un organisme d'aide au développement (épargne solidaire). Comment accorder les critères financiers habituels avec ses convictions personnelles ? Voici quelques repères pour vous aider à y voir plus clair.

Qu'est-ce que  
l'épargne  
éthique ?

L'épargne est dite éthique quand l'épargnant prend en considération non seulement le rendement du produit, mais aussi d'autres critères extra financiers. Un fonds commun de placement (ou FCP) est un portefeuille collectif de valeurs mobilières : chaque sous-

cripteur possède une fraction de l'ensemble, proportionnellement au nombre de parts du FCP qu'il détient, donc au capital qu'il a investi. On parle d'investissement "socialement responsable" quand l'épargnant choisit d'investir dans un FCP en considération du comportement responsable des entreprises dans

lequel le fonds investit l'épargne collective. Encore marginaux il y a quelques années, les fonds éthiques suscitent aujourd'hui un véritable engouement qui ne cesse de s'accroître. À fin 2004, il existait plus de 120 fonds éthiques dont les encours atteignaient les 5 milliards d'euros (+ 71 % depuis fin 2003)\*.

\*source : Novethic

# Comment fonctionne l'épargne éthique ?



Les fonds éthiques fonctionnent comme les autres FCP, mais leur organisme de gestion effectue une sélection des entreprises composant le fonds. D'abord caractérisés par une décision de ne pas investir dans des entreprises de tabac, d'armement..., les fonds éthiques s'attachent désormais aussi à la responsabilité sociale des entreprises et à la notion de développement durable : comportement respectueux des droits de l'homme, des actionnaires et de l'environnement...

Pour garantir l'Investissement Socialement Responsable (ou ISR), les fonds peuvent s'engager sous trois formes principales :

- le fonds intègre des critères sociaux et environnementaux d'évaluation d'une entreprise cotée, croisés avec des critères financiers pour sélectionner les compagnies les plus performantes d'un point de vue du développement durable.

- le fonds exclut, pour des raisons morales ou religieuses, certains secteurs comme l'armement, le jeu, le tabac...
- le fonds s'engage en tant qu'actionnaire : les investisseurs exigent alors des entreprises une politique de responsabilité sociale plus forte, par une incitation directe mais aussi par l'exercice des droits de vote en assemblées générales.

Qui contrôle que  
les engagements  
du FCP sont  
bien respectés ?

Les entreprises cotées sont désormais légalement tenues de donner des renseignements sur l'impact environnemental et social de leur activité. Des agences de notations sociales et environnementales se développent afin de fournir très régulièrement une évaluation des entreprises sur ces critères et de vérifier le caractère éthique du fonds.

La performance  
financière de  
l'épargne éthique  
est-elle moins  
bonne ?

Les sociétés de gestion des fonds d'investissement socialement responsables considèrent que la prise en compte des critères sociétaux dans la composition des portefeuilles contribue à identifier des entreprises à terme plus performantes, qui réduisent certains coûts, évitent des risques et renforcent leur image, ce qui constitue autant de facteurs favorables pour leur cours de bourse. Le choix de la responsabilité sociale ne se ferait donc pas au détriment de la performance financière. De fait, l'observation des résultats financiers des FCP existants montrerait des évolutions proches de la moyenne, voire supérieures.

# Quelle est la fiscalité de l'épargne éthique ?



Sur le plan fiscal et comme pour tout OPCVM, les produits revenant au souscripteur sont imposables à l'impôt sur le revenu dans les conditions de droit commun. Il en va de même des plus-values réalisées par le souscripteur à l'occasion de la cession des titres de fonds. Cependant, un fonds éthique peut être éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA) s'il en respecte les règles.

Qu'est-ce que  
l'épargne  
solidaire ?

L'épargne est dite solidaire quand elle permet de financer des projets solidaires qui n'auraient pas trouvé de financement par les voies classiques, par exemple la création d'une entreprise par des personnes en difficulté, la construction de logements pour des familles en situation précaire, etc. Les chiffres sont encore modestes mais ont triplé entre 2002 et 2004 où l'on comptait près de 130 000 épargnants solidaires pour un montant total de 613 millions d'euros\*.

\*Source : Finansol

# Comment fonctionne l'épargne solidaire ?

Les produits d'épargne solidaire peuvent prendre la forme de livrets, de SICAV ou FCP, de contrats d'assurance vie... On trouve actuellement deux approches différentes :

- soit une partie des revenus (25 %, 50 % ou 100 % des intérêts par exemple) est distribuée à une association de votre choix. Il s'agit par conséquent d'un don. On parle de produit de partage solidaire ;
- soit c'est une partie de l'encours lui-même qui est investi à hauteur d'au moins 10 %, le minimum légal pour que l'investissement soit reconnu solidaire. Certains produits d'épargne salariale fonctionnent ainsi. On parle alors de produit d'investissement solidaire.

La performance  
financière de ce  
type d'épargne  
est-elle moins  
bonne ?

De manière générale, si l'on compare des placements de nature équivalente, le rendement pour le souscripteur est plus faible compte tenu du fait qu'une partie de l'argent placé est réinvesti dans un projet solidaire où la notion de rendement n'est pas la priorité. Si les intérêts sont redistribués à des associations, ce sont ces dernières qui bénéficient du rendement et non le souscripteur. Mais il faut ajouter à ce rendement les avantages fiscaux. Globalement, la performance reste donc généralement satisfaisante.

# Quels sont les avantages fiscaux de l'épargne solidaire ?



Dans le cas d'un produit de partage solidaire, vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Vous recevez un justificatif pour votre déclaration de revenus. Pour ce qui est des dons consentis à des associations de lutte contre la faim, la réduction est de 75 % du montant du don plafonné à 470 euros\*.

Dans le cas d'un produit d'investissement solidaire, si les actions ne sont pas cotées, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt de 25 % de l'investissement dans la limite annuelle de 20 000 euros pour un célibataire, à condition de conserver les titres pendant 5 ans\*.

\*pour 2005

Où peut-on  
souscrire un  
produit d'épargne  
solidaire ?

Commencez par demander à votre banque si elle propose ce type d'épargne. À défaut, vous pouvez vous adresser aux institutions financières solidaires. Votre argent sera alors investi directement pour financer les projets de développement. Enfin, les plans d'épargne salariale sont tenus de proposer des produits solidaires.

# Site d'informations pratiques sur la banque et l'argent



## les clés de la banque



[www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com)

Ce mini-guide a été conçu par le Centre d'Information Bancaire  
18 rue La Fayette 75440 Paris CEDEX 9 • [cles@bf.fr](mailto:cles@bf.fr)